

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE À L'ÉLYSÉE 21 JUIN 2017

Les associations littéraires APFLA-CPL, APLAES, APLettres, CNARELA, SEL et SLL ont été reçues par M. Thierry Coulhon, Conseiller Enseignement supérieur, Recherche et Innovation à la Présidence de la République le 21 juin 2017 à 15h30.

*

Au nom des associations littéraires qui sont réunies et agissent ensemble depuis les premières annonces de la réforme du collège, François Martin, président de la CNARELA, remercie le Président de la République d'avoir répondu favorablement, avec diligence, à la demande d'audience commune des associations professionnelles représentant un très grand nombre de collègues du secondaire et du supérieur.

Il rappelle que trois demandes d'audiences ont été envoyées à l'ancien Président de la République, François Hollande, qui n'a jamais reçu nos associations et a toujours renvoyé les courriers à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Nous voyons donc dans cette première rencontre un changement certain qui, nous l'espérons, sera accompagné de mesures sérieuses et efficaces pour l'enseignement des langues anciennes et du français dans l'école de la République.

Thierry Coulhon précise que le Président de la République a tenu à nous recevoir car ses engagements pour l'éducation dans sa campagne étaient clairs. Il nous précise qu'un conseiller en charge de l'enseignement secondaire sera nommé prochainement. Il s'engage à faire part de nos échanges à cette personne.

François Martin propose d'aborder en premier lieu le collège, en particulier la réforme de 2016 et la publication du nouvel arrêté du 16 juin 2017, puis le lycée et l'enseignement supérieur (CPGE, université et concours) avant de conclure sur les propositions que souhaitent soumettre les associations.

I. Collège

François Martin rappelle brièvement la situation des langues anciennes dans l'enseignement secondaire avant la réforme, leur statut de disciplines optionnelles, présentes dans les grilles horaires, en théorie ouvertes à tous, selon les textes officiels, mais en réalité mises à mal par des horaires non fléchés et les positions hiérarchiques, souvent dogmatiques, qui entravent l'action des professeurs, des élèves et des familles.

Il aborde ensuite la réforme du collège de 2016, véritable travail de sape des enseignements de langues anciennes. Les combats menés par nos associations ont permis de sauvegarder quelques heures via des « enseignements de complément » en latin et en grec ancien, qui n'étaient pas prévus dans les premières annonces. La réforme n'a pas été l'occasion d'en finir avec les difficultés administratives que rencontrent les langues anciennes, malgré les interventions de la CNARELA depuis de nombreuses années, comme celles des associations présentes : les horaires ne sont toujours pas fléchés, les enseignements de latin et de grec ancien sont toujours mis en concurrence avec d'autres dispositifs pris sur la marge horaire.

Le 16 juin 2017, un nouvel arrêté a été pris par le nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer. Cet arrêté témoigne manifestement d'un changement d'orientation dans la politique éducative par rapport au dernier quinquennat. Nous nous en félicitons et prenons acte de la volonté de redonner leur place légitime aux langues anciennes dans la scolarité et de proposer une première traduction de l'un des engagements du Président de la République à ce sujet.

Cependant, vu la date à laquelle cet arrêté a été publié, nos inquiétudes subsistent : la rentrée est préparée depuis longtemps dans les établissements et un tel texte crée l'effet inverse de celui que l'on pourrait espérer. Nous pouvons, entre autres, donner l'exemple d'une collègue de l'académie de Créteil, qui a déjà dû faire face à des refus d'inscription en latin l'année dernière et se retrouve dans une situation identique cette année, malgré le soutien de son chef d'établissement car le rectorat refuse d'accorder une dotation horaire spécifique, pourtant signalée à l'art. 5 de l'arrêté. Dans d'autres cas, les chefs d'établissement refusent de revoir les DHG votées en mars. La concurrence avec les dédoublements de classes ou les autres disciplines optionnelles ajoute encore du désordre après une année très éprouvante pour nos collègues et nous le déplorons.

François Martin rappelle que plusieurs de nos associations ont demandé une audience au ministère de l'Éducation nationale et souhaitent rencontrer le ministre dès que possible pour mettre en place des moyens réels

qui redonnent aux professeurs de Lettres classiques la possibilité de faire leur travail dans les meilleures conditions. L'arrêté ne règle pas de nombreux problèmes que nous évoquons, en particulier les tournures telles que « dans la limite de », dont l'interprétation reste incertaine.

Nous demandons donc :

- des textes très clairs, lisibles par tous sans qu'ils puissent prêter à des interprétations divergentes. Nous rappelons que la DGESCO et le Cabinet n'avaient pas du tout la même lecture de l'expression « dans la limite de » de l'ancien décret, l'une signalant qu'il était possible de faire moins que l'horaire maximum prévu, l'autre disant qu'il n'y avait pas de négociation sur l'horaire présenté dans l'arrêté, seul argument repris dans un compte rendu d'audience qui a permis à la plupart de nos collègues de conserver les horaires présentés (1h-2h-2h) ;

- le retour aux grilles officielles prévues par les arrêtés publiés au JORF du 10/2/2002 (5e et 4e) et du 7/6/2004 (3e), puisque, selon le dernier arrêté, le latin et le grec sont bien redevenus des « enseignements optionnels ». Les parents et les élèves doivent pouvoir lire clairement quels dispositifs sont offerts, pour tous, sur l'ensemble du territoire ;

- des horaires fléchés, pour que les enseignements de latin et de grec ancien ne dépendent définitivement plus du bon vouloir des chefs d'établissement et des situations locales. Seule une politique volontariste permettra d'engager une diffusion plus large des langues anciennes, comme cela fut le cas en 1996 lors de l'ouverture du latin en 5^e, ou encore lors de l'augmentation à 3 du coefficient au baccalauréat, mesures prises après intervention de la CNARELA qui ont immédiatement entraîné des hausses des effectifs ;

- des horaires décents, qui commencent à refaire leur apparition, en 4^e et 3^e. Nous nous interrogeons sur l'absence de prise en considération de l'horaire de 5^e, resté à 1h, alors qu'il est prioritaire pour nos collègues (la CNARELA remet à ce sujet les motions votées en assemblée générale) ;

- l'accès pour tous ceux qui le souhaitent, mentionné dans les anciens textes, doit l'être aujourd'hui aussi, mais il doit surtout être appliqué effectivement. On doit donner aux professeurs les moyens de faire leur travail : enseigner les disciplines pour lesquelles ils ont été recrutés, sans avoir constamment à se battre contre l'institution qui les emploie. Les élèves les plus défavorisés doivent être mieux considérés et il faut cesser d'interdire à des élèves dits en difficulté de retrouver confiance en eux avec les langues anciennes. SEL suggère qu'une initiation au latin soit proposée dès la 6^e dans les zones défavorisées.

Thierry Coulhon entend nos remarques et prend note des difficultés soulevées. Il indique que l'arrêté a été pris pour montrer l'engagement du nouveau gouvernement dans une politique éducative différente et précise que les mois qui viennent permettront des discussions. Il nous assure qu'on sort du discours sur l'élitisme des langues anciennes.

II. Lycée

François Martin fait ensuite part des résultats d'un sondage récent proposé par la CNARELA et les ARELA au niveau du lycée : trop de lycées ne respectent pas les textes officiels sur les horaires ; les difficultés qu'on rencontre au collège sur les moyens alloués sont les mêmes, puisque ces horaires doivent être pris sur la marge. Les regroupements de niveaux empêchent les élèves de progresser normalement et les inégalités le jour de l'examen peuvent être très grandes, ce qui est inacceptable.

La série technologique est ensuite abordée. Nous informons que les élèves de cette série ne peuvent toujours pas présenter les options de latin et de grec ancien au baccalauréat, alors qu'ils en avaient la possibilité avant la réforme Châtel. Ce point n'est toujours pas réglé.

Concernant la mise à disposition, pour les examinateurs, des listes de bac en langues anciennes quelques jours avant l'épreuve, l'ancien ministère a apporté des réponses atterrantes aussi bien au niveau de la DGESCO (Florence Robine parlant de non-respect d'anonymat à l'oral), qu'au niveau du cabinet, (Agathe Cagé n'ayant pas connaissance des textes qui concernent les listes de français diffusées avant les épreuves, pourtant accessibles par simple lecture du Bulletin Officiel).

Romain Vignest, président de l'APLettres, souligne le rôle crucial de la classe de 2^{de} et signale l'éparpillement des enseignements dans ce niveau. Il demande qu'une réflexion soit réellement engagée sur la formation intellectuelle des lycéens et la place que doivent occuper les disciplines pour diffuser des éléments aujourd'hui dispersés dans des enseignements d'exploration, qui sont pour la plupart, non pas des disciplines, mais des thématiques pouvant être abordées dans le cadre du cours disciplinaire. Ces enseignements, d'exploration, dont l'intérêt réel doit être évalué, font une concurrence parfois très discutable aux disciplines avérées et intellectuellement éprouvées que sont les langues anciennes, que les élèves abandonnent trop souvent à l'entrée au lycée pour s'assurer, à travers l'enseignement d'exploration choisi, d'être dans une « bonne » classe de 2^{de} et poser une option sur leur future 1^{re}. Or, du maintien, de la 3^e à la 2^{de}, d'un vivier important de latinistes et d'hellénistes, dépend en outre la place que l'on pourra envisager pour les langues anciennes en série littéraire.

Florence de Caigny, vice-présidente de l'APFLA-CPL, rappelle un constat : très peu d'élèves de la série L étudient une langue ancienne, or beaucoup d'étudiants de CPGE littéraires (où une langue ancienne est obligatoire en hypokhâgne AL, ou en hypokhâgne Chartes) proviennent de la filière L. Les étudiants grands débutants sont donc de plus en plus nombreux. Elle souligne, plus généralement, les difficultés rencontrées alors en raison du défaut de maîtrise de la langue et de la grammaire françaises : il est urgent que cette maîtrise redevienne une priorité.

Estelle Manceau, trésorière de SLL, précise que les horaires de français au lycée, au collège et également dans le primaire, n'ont cessé de diminuer depuis des années pour être remplacés par des dispositifs qui ne permettent pas aux élèves d'acquérir les connaissances suffisantes pour maîtriser la langue¹. Elle fait aussi part du discours de culpabilisation tenu en cas de faible effectif en CPGE par certains personnels de direction qui opposent les enseignants les uns aux autres : les langues anciennes sont accusées de consommer des heures pour trop peu d'élèves au détriment des classes plus nombreuses. De telles positions n'encouragent pas le développement de la filière classique.

Monique Trédé, présidente de SEL, demande que l'on se penche sérieusement sur l'enseignement du français, terriblement mis à mal ces dernières années. Elle s'interroge sur le rôle de l'Inspection générale qui a été totalement muette sur la réforme, qu'il s'agisse de l'organisation des enseignements ou des programmes. Elle demande qu'on en finisse avec l'hypocrisie du système et que la langue française redevienne une priorité. Le but premier de l'école est l'acquisition des savoirs. Pour déceler les talents et fournir à tous des bases suffisantes, les efforts portant sur le primaire sont fondamentaux. L'allègement perpétuel des programmes ne favorise nullement l'égalité des chances. Le savoir doit être remis au centre de l'école et les efforts sur le primaire doivent être considérables.

Romain Vignest ajoute que, de l'enseignement de la grammaire à l'école primaire à la politique francophone de la France en passant par la place des langues anciennes au collège et au lycée, c'est la vitalité et le rayonnement de la langue française qui sont en jeu.

Thierry Coulhon note le poids de l'argument.

Marie-Rose Guelfucci, présidente de l'APLAES, insiste sur la lisibilité dans le parcours collège-lycée-université : elle attire l'attention sur ce qui est proposé dans les établissements privés qui suppléent les manques du public. Elle dénonce le tarissement des pôles littéraires à l'heure actuelle dans les universités et, pour les langues anciennes, le risque imminent d'un manque de professeurs de latin et de grec, faute de candidats en nombre suffisant dans les filières du supérieur, car on rend les parcours difficiles dans le secondaire public et l'on ne soutient pas suffisamment les disciplines littéraires dans les universités. Les étudiants peuvent commencer les deux langues anciennes à l'université aujourd'hui. Elle réaffirme le besoin d'une volonté politique pour soutenir les langues anciennes. Pour éviter des moyens extrêmes (formation accélérée de professeurs de latin, par exemple, venant d'autres disciplines) qui viseraient à pallier le manque de professeurs de latin à un moment où l'enseignement des langues anciennes retrouve une véritable place, il faut repenser les formations universitaires pour les Lettres modernes notamment, qui peuvent parfois être amenés à enseigner le latin sans l'avoir présenté au CAPES (puisque cette langue n'est qu'une option parmi d'autres, et seulement à l'oral), voire, dans certains cas, sans l'avoir véritablement étudié dans leur cursus. Par ailleurs, l'opinion pense trop souvent que les formations Lettres classiques ont été fermées ou n'existent plus. Marie-Rose Guelfucci donne l'exemple du rassemblement « Odyssée 24 » qui, à l'occasion du Festival européen Latin Grec, a finalement eu lieu dans le monde entier pour lire un chant de l'*Odyssée* d'Homère, au choix, le 24 mars à 10h. Reprise dans le cadre de l'opération « Lettres hors les murs » lancée par l'APLAES pour faire connaître à l'extérieur de l'université les formations littéraires (lectures, points d'information, points recherche) cette manifestation a, comme d'autres, suscité l'intérêt et la curiosité des auditeurs, qui ont posé des questions sur des formations qu'ils pensaient disparues. Nous avons besoin de retrouver plus de visibilité et un vrai soutien politique.

Thierry Coulhon sait que la filière est fragile. Le changement devrait pourtant être favorable à nos disciplines. Quand on s'intéresse aux grandes universités des autres pays, telles Oxford ou Columbia, les départements de *classics* sont incontournables.

Nous insistons sur le lycée : les cours de latin et de grec ancien au lycée sont les seuls moments où les filières sont mélangées entre elles et n'ont pas de cours spécifique à leur dominante. L'échange entre élèves n'en est que plus intéressant car les points de vue ne sont pas les mêmes. Il faut garder cette spécificité.

Nous mettons en avant également une réflexion nécessaire sur la filière littéraire : la précédente réforme, censée la revaloriser, a été un échec cuisant. Il faut poser les bases d'un nouveau parcours littéraire solide qui assure de nombreux débouchés dans le supérieur.

¹ Cf. enquête de Sauver les lettres.

III. Supérieur

Florence de Caigny rappelle qu'une langue ancienne est obligatoire en CPGE AL, en plus de l'heure de culture antique. Les étudiants sont de plus en plus rares à choisir l'option Lettres classiques à l'issue de l'hypokhâgne car les formations du secondaire ne sont pas suffisamment assurées pour permettre de créer un vivier important de candidats et les étudiants sont trop souvent grands débutants dans les deux langues anciennes. Par voie de conséquence, la recherche et l'enseignement en souffrent.

Estelle Manceau souligne que la situation est particulièrement cruciale dans les petites CPGE : la seule option « lettres classiques » en khâgne dans le 93 a des difficultés de recrutement, car de nombreux élèves n'ont étudié aucune des deux langues anciennes dans le pré-bac.

Marie-Rose Guelfucci signale les difficultés qu'entraîne l'éloignement des formations pour les étudiants et les incertitudes sur le maintien des filières qui les font s'inscrire en Lettres modernes parfois ou dans d'autres disciplines. Les bourses ne sont pas non plus suffisantes. Il faut garder une offre importante sur tout le territoire : ce ne sont pas seulement les filières de Lettres classiques qui sont en jeu et le vivier de chercheurs en langues anciennes, mais toutes les disciplines qui ont fondamentalement besoin du latin et du grec dans leur cursus et en recherche (histoire ancienne, histoire de l'art, philosophie, droit).

Elle fait part des difficultés des chercheurs, jeunes et moins jeunes, souvent très brillants, pour obtenir un poste dans le supérieur, faute de moyens des universités (postes et chaires de latin et de grec, même internationalement reconnues, supprimées ou redéployées dans d'autres disciplines). Elle mentionne la place trop relative faite aux SHS dans les projets d'excellence (hors projets blancs).

Monique Trédé évoque le CNRS et les dispositifs de détachement qu'il permet, dispositifs qui, en lettres et sciences humaines sont souvent plus utiles que des postes pérennes.

Thierry Coulhon rappelle que l'université se gère elle-même. Les universités ne peuvent pas aujourd'hui ne pas tenir compte des effectifs mais elles peuvent aussi faire des choix. Thierry Coulhon évoque les grands pôles qui permettent de favoriser des disciplines à l'intérieur de l'université.

Il revient sur les propos de Monique Trédé et assure que la place du primaire et le savoir au centre de l'école sont au cœur des préoccupations du Président de la République et du ministre.

François Martin souligne que dans les concours, l'agrégation de grammaire et l'agrégation de Lettres classiques indépendante sont maintenues mais le CAPES de Lettres classiques a été absorbé dans un CAPES de Lettres à options, qui fait disparaître progressivement la formation classique. L'APLAES comme la CNARELA avec le soutien des autres associations demandent le rétablissement du CAPES de Lettres classiques indépendant (la CNARELA et l'APLAES ont d'ailleurs voté plusieurs motions à ce sujet). Marie-Rose Guelfucci précise qu'une réflexion sur les parcours des étudiants de Lettres doit être engagée, en particulier autour de la question du latin.

Florence de Caigny intervient enfin sur l'agrégation ouverte aux docteurs, qui, en section Lettres modernes, ne comprend aucune épreuve de latin alors que l'agrégation externe impose une version. Elle signale l'absence de toute agrégation de Lettres classiques dans cette nouvelle voie d'accès, absence discriminante pour les docteurs en latin ou en grec.

Propositions

François Martin rappelle que les associations présentes ont pour but premier de promouvoir les enseignements de grec ancien, de latin et de français mais que les nombreuses attaques les obligent souvent à avoir une position défensive.

Il reprend les propositions déjà présentées à l'ancien gouvernement, qui ne les a aucunement étudiées :

- un horaire revu de français dans l'ensemble de la scolarité en général, et en 6^e en particulier où il faudrait consacrer 1h par semaine à la culture antique et aux langues qui la transmettent (en lien avec les thèmes d'histoire, entre autres) ; l'APLettres demande plus précisément une heure de latin pour tous dès ce niveau où l'enseignement de la grammaire flexionnelle vienne appuyer celui des fonctions et l'enseignement des racines celui du lexique français ;
- un enseignement du latin accessible à tous ceux qui le souhaitent en 5^e, poursuivi sur l'ensemble du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) ;
- un enseignement du grec ancien ouvert dès la 4^e (ou un horaire qui laisse une liberté sur le cycle 4 pour être modulé en fonction des projets locaux) ;
- faciliter l'accès aux langues anciennes au lycée et simplifier les parcours des élèves des différentes séries qui prennent ces options et ouvrir de nouvelles perspectives pour une filière littéraire renforcée ;
- que nos associations, les plus représentatives dans l'enseignement littéraire, soient associées aux futures réflexions pour les aménagements au collège, au lycée et dans le supérieur. Tous les collègues doivent être



consultés. Nous n'acceptons plus les groupuscules formés d'« experts », qui trop souvent ne sont plus devant les élèves et ne tiennent aucun compte des remarques des professeurs qui sont sur le terrain.

Thierry Coulhon transmettra nos remarques à Christophe Kerrero, directeur de Cabinet du ministre.

Romain Vignest remet l'Appel de l'APLettres pour l'avenir des langues anciennes, signé par de nombreuses personnalités éminentes et nos associations en mai 2015.

L'audience se termine à 16h30.

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) www.apfla-cpl.com

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) www.aplaes.org

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) www.aplettres.org

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) www.cnarela.fr

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) www.sel.asso.fr

SLL (Sauver Les Lettres) www.sauv.net